



Je viens d'avoir un enfant.

J'adapte mon prélèvement
à la source.

J'ai 60 jours pour le signaler,
mais avant c'est mieux.

Plus tôt je le signale, plus
vite j'obtiens un taux adapté
à ma nouvelle situation.

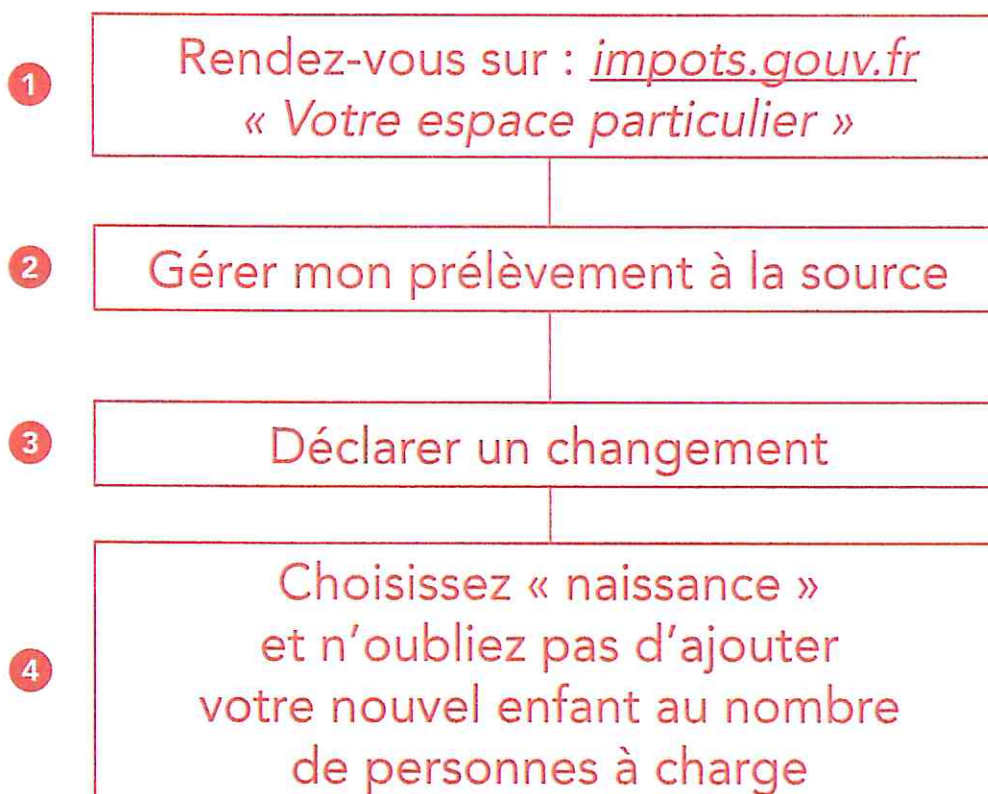
LA NAISSANCE

DE MON ENFANT

Pour cela, j'ai besoin de :

- mes revenus de l'année dernière, si je ne les ai pas encore déclarés.

Comment je fais ?



Vous pouvez aussi joindre votre centre des Finances publiques par téléphone ou vous rendre au guichet.

Retrouvez la DGFIP sur



Juillet 2019